

Identifier un électeur | Lister des électeurs

Nom : KHA* Etat électeur : Origine :
 Prénoms : Etat demande :
 Nom d'usage : Bureau : N° d'ordre :
 Né(e) le : ??? L.O.U.R. : Rechercher

Recherche multi-noms Recherche phonétique

L.E.	Décal	Prochaine étape	Origine	Civ.	Nom
				M.	KHALFAT
				Mme	KHALFAT
				Mme	KHALFAOUI
				Mme	KHALIFAT
				M.	KHAN

Adresse : ALLEE DU CARTEL
 AVENUE GEORGES POMPIDOU
 AVENUE GEORGES POMPIDOU
 Allée Eugène Magniez
 3 RUE ROGER SALENGRO
 ALLEE DES EMPLES

Demande d'inscription...
 Modifier adresse...
 Modifier demande...
 Exécuter étape...
 Imprimer...
 Editer document...
 Editer attestation...
 Envoyer mail...
 Echanges...
 Justificatifs...
 Autres opérations...

6 éléments dans la liste
 Sélectionner tout

M. KHAMAT
 Antoine Huetten
 Non d'usage

Né(e) le : 14/05/1998 à Maitrayancy (65)
 Nationalité : Française

Capacité électorale : Electeur en droit d'inscription

Adresse de domiciliation : 2 AVENUE GEORGES POMPIDOU
 65200 MARIENMAY

Telephone n°1 : Telephone n°2 : Courriel :

Instructions le 31/12/2018 pour le mail d'inscription pour l'envoi raison du répertoire
 Affilié(e) au bureau de vote 002 (bureau 2) - Salle du Pâllien cas Acte 95580 avec le numéro d'ordre : 563

Code courriel postale
 () | Electeur | Historique | Etat civil | Procuration | Vérification | Etat demande | Historique

Maire de MARGENCY 65040M 19/02/2021 (état de la base de données) Appage 2020CA MANDULA Institut-CAF PCL



Mairie communale
 (nom_mairie)
 <Adf_bas &Adf_app>
 <Adf_vosstqcomprom> <Adf_gpe>
 <Adf_comp>
 <Adf_gpe &Adf_villes

Maire de c/comm_mairie
 Service Elections
 01.34.27.40.41

NOTIFICATION DE LA DECISION DE LA COMMISSION

Mairie communale
 Né(e) le : c/comm_mairie
 (pays_mairie)
 Domicile : <Adf_vosstqcomprom> <Adf_gpe>
 <Adf_gpe> <Adf_bas &Adf_app>
 <Adf_comp> <Adf_gpe &Adf_villes

Est avisé(e) par la présente que la commission de contrôle a accepté sa demande pour une «type_demande» sur la base électorale.

Valable par conséquent, votre demande est entrée à l'Etat, manifestement responsable de la tenue des listes électorales françaises, pour une validation finale.

Et l'Etat refuse de procéder à votre inscription validée par le maire, avec tous les motifs suivants de sa décision.

Veuillez recevoir, Mademoiselle, nos sincères salutations.

Fait à c/comm_mairie,
 le 10/02/2021